Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251218-D2025_086-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2025

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Mode de scrutin : à main levée
Abstention : 0
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le douze décembre 2025, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand, Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie.

Absent(s) : LONGCÔTÉ Yves

Absent(s) excusé(s) : BRUNET Thierry, JACOB Jean-Paul, PASQUER Claudie, FELLOUS Frédéric (en retard)

Pouvoirs :
BRUNET Thierry donne pouvoir à BOURGET Patricia
PASQUER Claudie donne pouvoir à DELABARRE Sylviane
FELLOUS donne pouvoir à PERIGNON Christophe
Secrétaire de séance nommé : GAUDAIRE Jean-François

2025-086 : CCVIA REVISION DU PLUi – AVIS SUR LE PLH

Rapporteur : Madame DELABARRE Sylviane

Dans le cadre de la procédure réglementaire d'élaboration du Programme Local Habitat de la période 2026-2031, la communauté de communes sollicite l'avis des communes, qui ont deux mois pour exprimer leur avis en transmettant une délibération du conseil municipal.

La commission urbanisme a été réuni ce mardi 16 décembre pour débattre sur le sujet.

La commission, après présentation des différentes remarques retenues au conseil municipal résume :

Sur le document « *3.Programme_actions_thématique* » :

1° La répartition de 30 logements / hectare. Ce point a déjà été évoqué lors de l'avis donné à la révision du PLUi.

2° Concernant les orientations n°6-7-8 de l'axe n°2 : La commission et le conseil municipal s'interrogent sur l'absence de budget alloué à ces 3 orientations, pourtant essentielles.

3° Orientation 9 de l'axe 2 : Les élus s'interrogent sur le montant budgétisé alloué pour répondre aux besoins des gens du voyage. Ils soumettent l'idée de répartir une partie de ces fonds dans les orientations 6-7-8 citées plus tôt.

Le conseil municipal n'a pas d'autres remarques à apporter au Programme Local Habitat proposé par la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des différentes remarques retenues lors de la commission urbanisme avec leurs justifications.

AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251218-D2025_086-DE

